

Pour cela, ne faut-il pas chercher quel rôle elle remplit dans la nature ? Premièrement dans la nature corporelle, secondement dans la nature spirituelle ?

Ne rencontrons-nous pas la peine dans le corps, sous le nom de douleur ? Quand la douleur se manifeste-t-elle dans le corps ? Pourquoi s'y manifeste-t-elle ? N'est-ce pas pour prévenir l'être physique qu'il est en proie au mal ? Aussi, l'intensité de la douleur n'est-elle pas en raison du mal qui existe ? Pourquoi ? N'est-ce pas, d'abord, pour avertir l'être physique du degré de ce mal ; ensuite pour le presser d'y échapper ? La douleur n'est donc pas le mal lui-même, mais, comme l'avertissement et la voix qui s'en plaint ? La douleur est un rappel à la santé. Mais suffit-il que la douleur nous fasse désirer la santé ; ne faut-il pas encore qu'elle nous fasse craindre le mal ? autrement dit, ne faut-il pas que la douleur agisse comme punition ? Pour le corps, la douleur renferme donc trois choses : 1° un avertissement que le mal existe ; 2° un besoin pressant d'y remédier ; 3° une punition du tort qui a occasionné ce mal. Dans l'ordre corporel, il faut donc que la peine soit une souffrance physique, pour que l'être physique cherche à y échapper ; et une punition, pour qu'il prenne les moyens de n'y pas retomber ? Si Dieu a établi la peine pour éloigner l'être du mal, c'est-à-dire pour le préserver de la destruction, la peine fait donc partie de la loi de conservation de l'être. Le but de la pénalité est donc le bien ou l'utilité du souffrant.

De l'ordre corporel passons dans l'ordre spirituel.

Ne rencontrons-nous pas la peine dans l'âme sous le nom de remords ? Quand le remords se déclare-t-il dans l'âme ? Pourquoi s'y déclare-t-il ? N'est-ce pas pour prévenir l'âme qu'elle est dans le mal ? Car le remords n'est-il pas à l'âme ce que la douleur est au corps ? Aussi, l'intensité du remords n'est-elle pas en raison du mal qui a été fait ? Pourquoi ? N'est-ce pas, d'abord, pour avertir l'âme de la gravité de ce mal ; ensuite, pour la presser de le réparer ? Le remords n'est donc point le mal lui-même, mais, comme l'avertissement et la voix qui s'en plaint ? Le remords est un rappel à la vertu. Mais suffit-il que le remords nous rappelle à la vertu, ne faut-il pas encore qu'il nous fasse repentir du mal ? en d'autres termes, ne faut-il pas que le remords agisse comme punition ? Pour l'âme, le remords renferme donc trois choses : 1° un avertissement que le mal existe ; 2° un besoin pressant de le réparer ; 3° une punition des actes qui ont opéré le mal. Dans l'ordre spirituel il faut donc que la peine soit une souffrance spirituelle, pour que l'être spirituel cherche à y échapper ; et une punition, pour qu'il prenne les moyens de n'y pas retom-